

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MALAKOFF

Du lundi 16 septembre 2019 à 09h au mercredi 16 octobre 2019 à 17h

Par arrêté n° A 49/2019 du 9 août 2019, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Malakoff.

La modification n° 4 du PLU de Malakoff a notamment pour objets d'introduire la possibilité d'imposer un recul par rapport à l'alignement pour protéger les plantations d'alignement dans les zones UA, UB, UC, UD, UF, UG et UX ; de supprimer la bonification d'emprise au sol en cas d'immeuble mixte dont le rez-de-chaussée est à usage d'activité artisanale, commerciale ou de services dans les zones UA, UB, UC et UD ; d'abaisser la hauteur maximale autorisée dans le secteur UBB et UD ; d'introduire une référence aux conseils de plantation exposés en annexe du règlement dans les zones UA, UB, UC, UD, UF, UG et UX ; de préciser le calcul de l'emprise au sol et des espaces végétalisés ; de rectifier deux erreurs matérielles de zonage et de mettre à jour les annexes du PLU.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 16 septembre 2019 à 09h au mercredi 16 octobre 2019 à 17h**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Daniel THIERIET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 16 septembre 2019 à 09h au mercredi 16 octobre 2019 à 17h, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- à l'Hôtel de Ville de Malakoff (92240), situé Place du 11 novembre – Direction de l'Urbanisme, de l'Hygiène et de l'Habitat (2^e étage) aux jours et horaires suivants : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification4-plu-malakoff.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Malakoff (www.ville-malakoff.fr) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville de Malakoff.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 16 septembre 2019 à 09h au mercredi 16 octobre 2019 à 17h, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à l'Hôtel de Ville de Malakoff aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification4-plu-malakoff.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification4-plu-malakoff@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Malakoff - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n° 4 du PLU - Place du 11 novembre - BP68 - 92243 MALAKOFF.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi 16 septembre 2019 à 09h au mercredi 16 octobre 2019 à 17h, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables à l'Hôtel de Ville de Malakoff du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification4-plu-malakoff.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme, de l'Hygiène et de l'Habitat de Malakoff pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 16 septembre de 9h à 12h ;**
- **Jeudi 26 septembre de 14h à 17h ;**
- **Mercredi 9 octobre de 9h à 12h ;**
- **Mercredi 16 octobre de 14h à 17h.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme, de l'Hygiène et de l'Habitat, Place du 11 novembre à Malakoff, aux horaires habituels d'ouverture de la Direction. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 49/2019.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- à la Direction de l'Urbanisme de l'Hygiène et de l'Habitat de Malakoff aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Malakoff www.ville-malakoff.fr ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet <http://modification4-plu-malakoff.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 4 du PLU de la commune de Malakoff, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**